

**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 7 Février 2017**

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

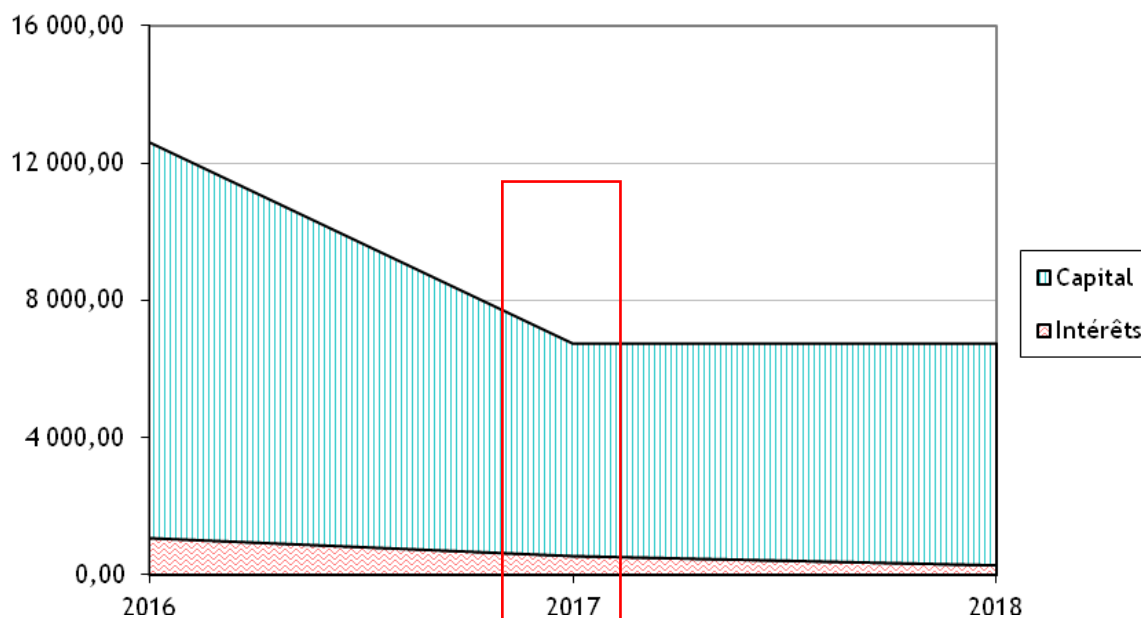
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » .....	8 510 €
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides .....	1 200 €
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages .....	39 000 €
	- Etude bilan du CRE .....	1 000 €
	- Abreuvoirs .....	8 000 €
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE .....	22 000 €

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) .....	2 103 €
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) .....	65 000 €
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire .....	205 000 €
	↳ <u>Recettes</u>	
- Aide AELB .....	133 000 €	
- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) .....	88 000 €	
- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) .....	29 000 €	
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers .....	3 000 €
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur .....	10 000 €

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers .....	5 000 €
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI .....	3 200 €
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
- Divers achat investissement .....	3 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats .....	2 200 €

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) .....	9 800 €
- Communication .....	500 €
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) .....	8 500 €
- Embâcles (Ambriers + cours principal) .....	4 000 €
- Suivi indicateurs .....	8 500 €
- Plantations (Ambriers = 300m) .....	2 000 €
- Restauration zone humide à ASSE .....	4 800 €
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions .....	24 500 €
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml .....	24 000 €

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

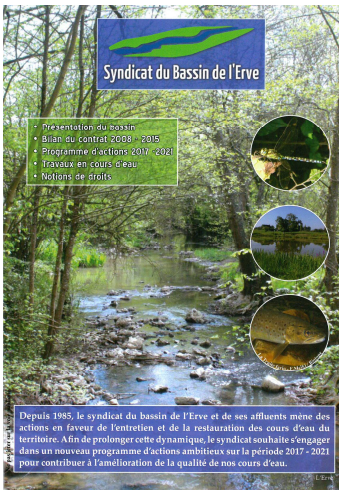
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**



- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
**de la Séance du 7 Février 2017**

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Résultats provisoires 2016**

**Section de Fonctionnement**

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

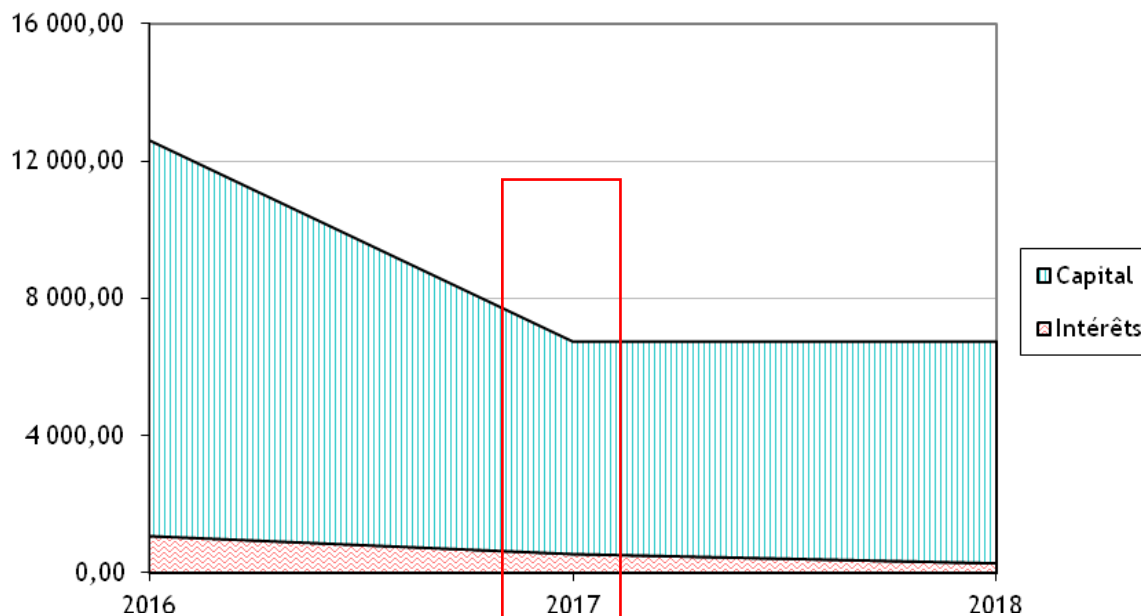
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux 2016 non réalisés

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux 2017

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
- Aide AELB ..... 133 000 €		
- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €		
- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €		
TRAVAUX		
↳ <u>Dépenses</u>		
- Travaux divers ..... 3 000 €		
- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €		

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
- Divers achat investissement ..... 3 000 €		
↳ <u>Recettes</u>		
- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €		

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

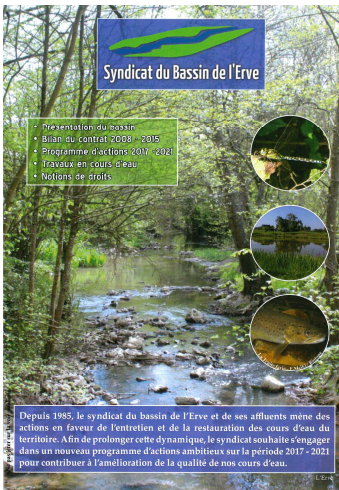
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.



### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Résultats provisoires 2016**

**Section de Fonctionnement**

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

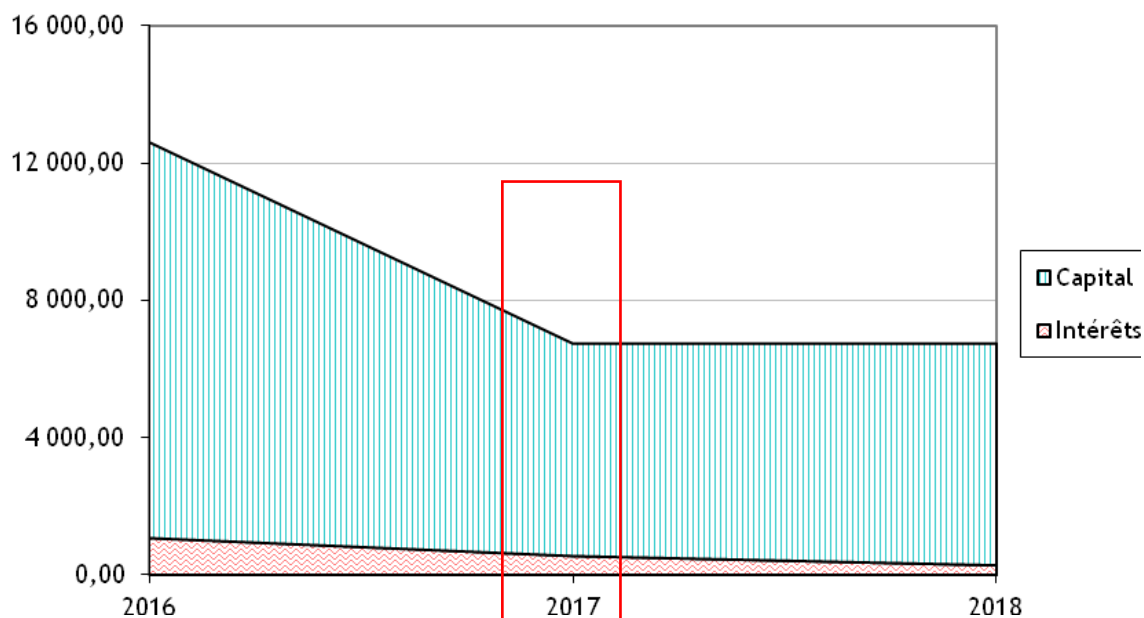
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Aide AELB ..... 133 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €	
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Divers achat investissement ..... 3 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :



Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

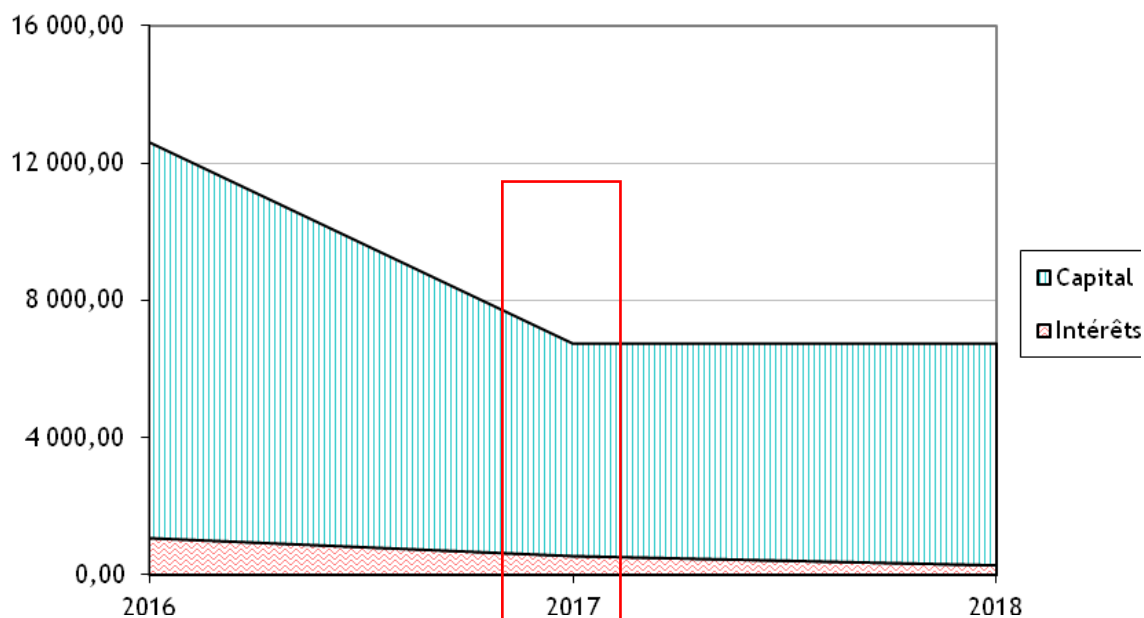
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Aide AELB ..... 133 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €	
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Divers achat investissement ..... 3 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>



## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

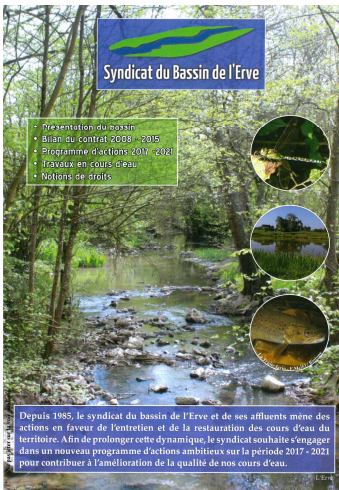
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

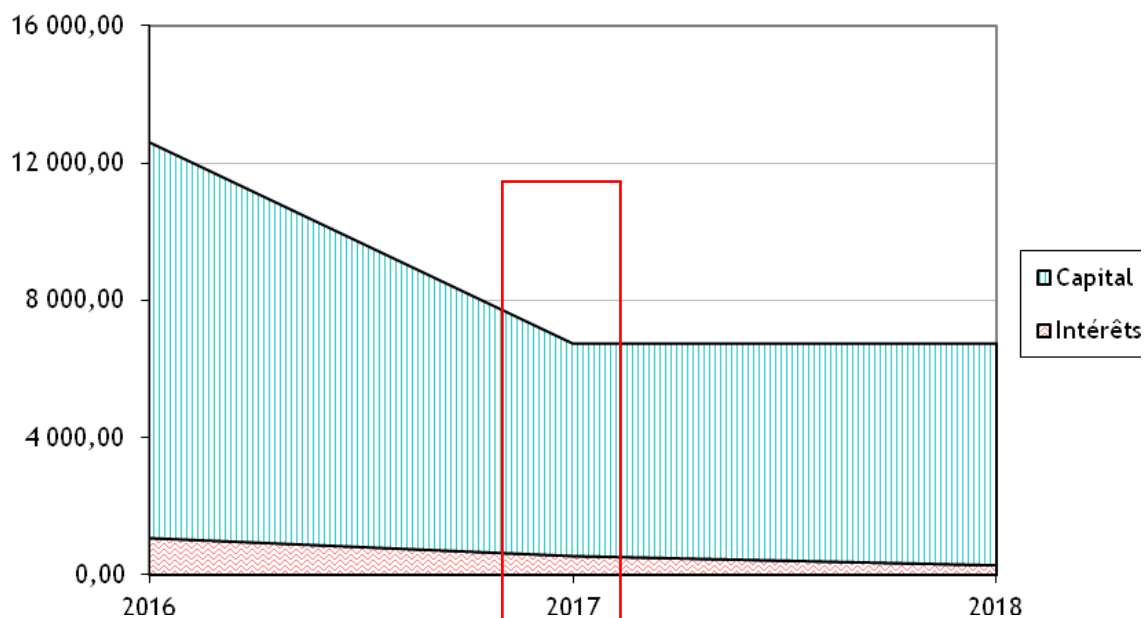
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
- Aide AELB ..... 133 000 €		
- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €		
- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €		
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
- Divers achat investissement ..... 3 000 €		
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	



↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

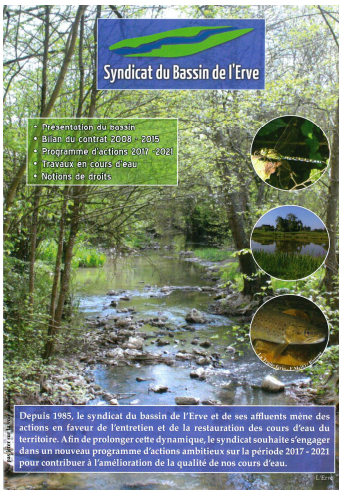
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

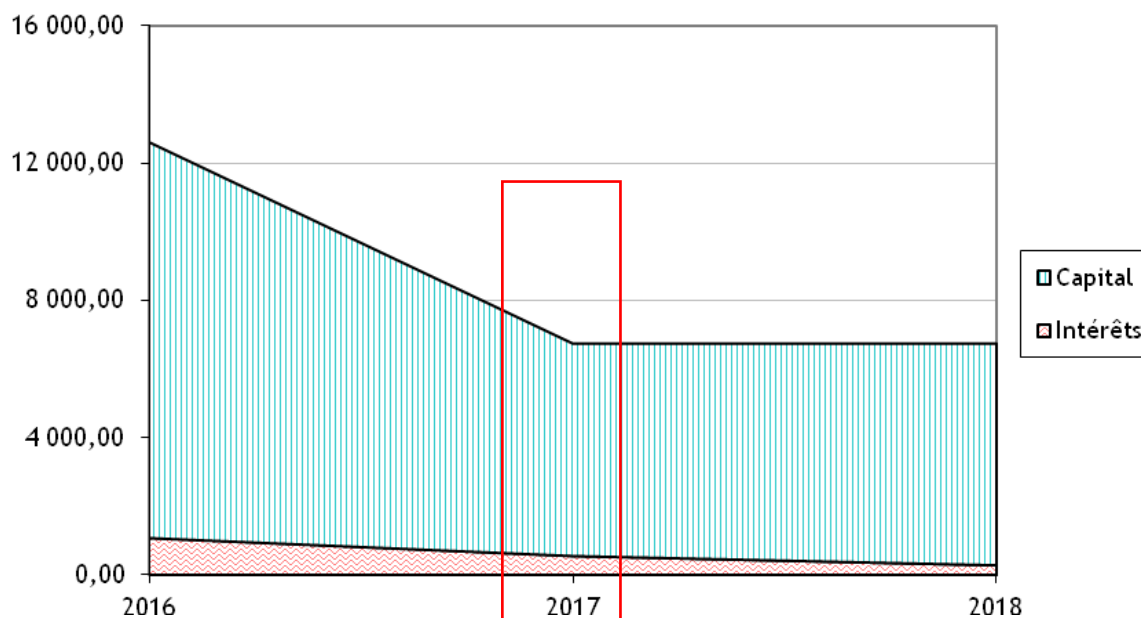
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018





Programme 2017

> Poursuite des travaux 2016 non réalisés

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux 2017

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
- Aide AELB ..... 133 000 €		
- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €		
- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €		
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
- Divers achat investissement ..... 3 000 €		
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

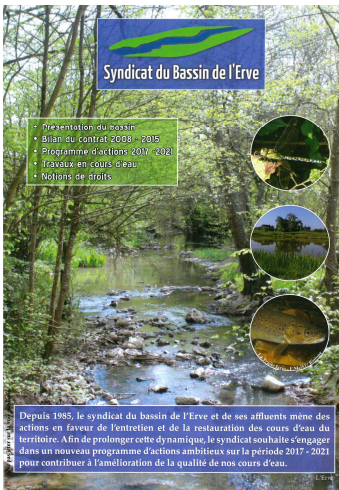
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

**Résultats provisoires 2016**

**Section de Fonctionnement**

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>

## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>



Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

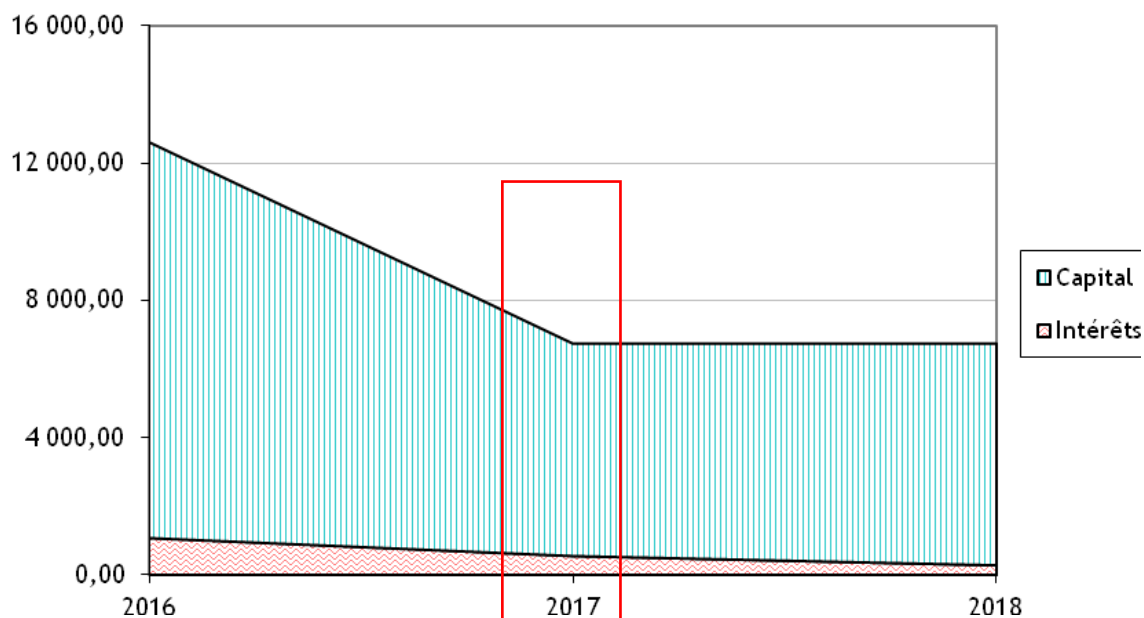
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
- Aide AELB ..... 133 000 €		
- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €		
- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €		
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
- Divers achat investissement ..... 3 000 €		
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<b>Communes</b>	<b>Taux en %</b>	<b>Montant 2016</b>	<b>Montant 2017</b>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

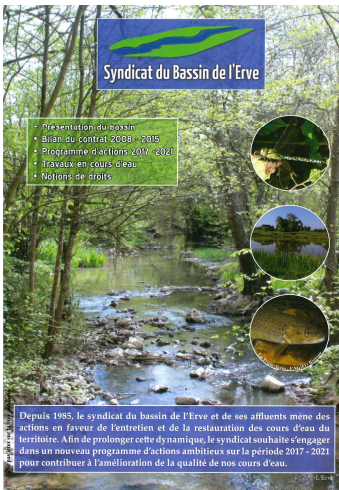
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

### Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

#### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL



**PROCES VERBAL**  
*de la Séance du 7 Février 2017*

**Présents** : Jean-Pierre AUBIN, Paul-Henry de VITTON, Marcel DUCHEMIN, Gérard HUAULT, Solange SCHLEGEL, Christine GESBERT, Antoine JOSSET (Suppléant de François DELATOUCHE), Marie-Thérèse RIBOT (Suppléante d'Alain BARILLER), Robert TROU, Daniel BOUVET, Michel DURAND, Alain FOUQUET (Suppléant de Yvon BUARD).

**Excusé** : Nicolas RAGAIGNE.

**Absents** : Robert MASSOT, Jean-Marie LETARD

**Secrétaire de séance** : Antoine JOSSET

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Date de la convocation** : 19 janvier 2017

**Assistaient également à la réunion** :

- Philippe WAROT : Suppléant de Solange SCHLEGEL
- Christian LAVOUE : Représentant du Syndicat de l'Erve aval et du Treulon
- Xavier SEIGNEURET : Technicien de rivières du Syndicat du Bassin de l'Erve
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU PV DU 3 NOVEMBRE 2016**

Pas de remarque. Le PV est approuvé à l'unanimité.

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	83 900,35	108 254,32	86 191,49
12	Charges de personnel	184 237,90	196 905,00	193 914,06
65	Autres charges de gestion courante	6 805,48	7 595,00	7 370,10
66	Charges financières	2 620,61	2 592,95	2 377,23
67	Charges exceptionnelles	0,00	100,00	0,00
68	Amortissements et provisions	21 637,66	25 253,78	25 253,78
23	Virement à section investissement	0,00	16 831,81	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>299 202,00</b>	<b>357 382,86</b>	<b>315 106,66</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
013	Atténuation de charges	19 336,47	52 000,00	53 935,32
70	Produits de services	79 939,70	51 000,00	46 797,98
74	Contribution communes	89 982,59	89 982,59	89 982,59
	Subventions + Participations Synds	121 425,94	149 000,00	169 356,05
77	Produits exceptionnels	1 005,53	0,00	0,00
	Opération d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
	<b>TOTAL</b>	<b>327 090,30</b>	<b>357 382,86</b>	<b>375 472,21</b>
<b>RECETTES-DEPENSES</b>				<b>+ 60 365,55</b>



## Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté		47 352,34	0,00
16	Emprunts (rembt cap.)	11 028,25	11 550,00	11 529,47
23	Opérations d'équipement	80 536,17	86 400,00	37 506,11
	Opération 18 - Erve	2 441,60	6 800,00	1 785,58
	Opération 20 - Techniciens de rivière	3 814,88	5 500,00	4 431,47
	Opération 22 - CRE	73 016,09	72 000,00	29 217,86
	Opération 23 - Matériel bureau	1 263,60	2 100,00	2 071,00
45	Opération 45 - Abreuvoirs	0,00	26 480,00	18 480,00
020	Dépenses imprévues	0,00	2 764,60	0,00
041 et 040	Opérations patrimoniales et d'ordre	15 400,27	15 400,27	15 400,27
13	Subvention à rembourser (Acompte AELB)	35 500,00		
	Subventions (Erreur imputations)	19 350,40		
	Equilibre Cpte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>177 877,05</b>	<b>237 778,04</b>	<b>82 915,85</b>
Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
1068	Excédents de Fonct. Capitalisés	114 517,25	26 297,62	27 888,30
021	Prélèvement fonctionnement	0,00	16 831,81	0,00
10	FCTVA	1 036,03	1 764,00	1 764,00
13	Subventions	76 990,96	75 300,00	4 694,00
	Agence de l'Eau	32 507,75	37 800,00	4 694,00
	Région	3 338,65	9 500,00	0,00
	Départements	5 914,00	17 000,00	0,00
	Communes et Communauté de communes	31 842,26	6 000,00	0,00
	Autres Syndicats	3 388,30	5 000,00	0,00
4582	Subventions pour abreuvoirs/ouv.	20 090,00	14 500,00	0,00
28...	Amortissements	21 637,66	25 253,78	25 253,78
	Equilibre compte de tiers	16 061,96	47 830,83	0,00
	Emprunt	0,00	30 000,00	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>250 333,86</b>	<b>237 778,04</b>	<b>59 600,08</b>
<b>RECETTES -DEPENSES</b>				<b>- 23 315,77</b>

### Opérations d'investissement

Opération n° 18  
ERVE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux divers	5 000,00	0,00	0,00
2 congélateurs pour GDON (St Georges et Ste Suz)	400,00	389,98	0,00
2 bacs équarissage pour GDON (St Georges et Ste Suz)	1 400,00	1 317,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 800,00</b>	<b>1 785,58</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 20  
Techniciens de rivière

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Outillages (Tronçonneuse, outils mesure, ...)	2 300,00	2 284,60	0,00
PC portable (x2) + appareil photo	1 700,00	2 074,87	0,00
Site internet	1 500,00	72,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 500,00</b>	<b>4 431,47</b>	<b>0,00</b>

Opération n° 22  
CRE

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Etude bilan CRE	11 700,00	10 718,40	1 000,00
Reprise étude ouvrages CRE	60 300,00	18 499,46	39 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>72 000,00</b>	<b>29 217,86</b>	<b>40 000,00</b>

Opération n° 23  
Matériel de bureau

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Logiciel compta	1 300,00	1 263,60	0,00
Bureau	800,00	807,60	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 100,00</b>	<b>2 071,20</b>	<b>0,00</b>

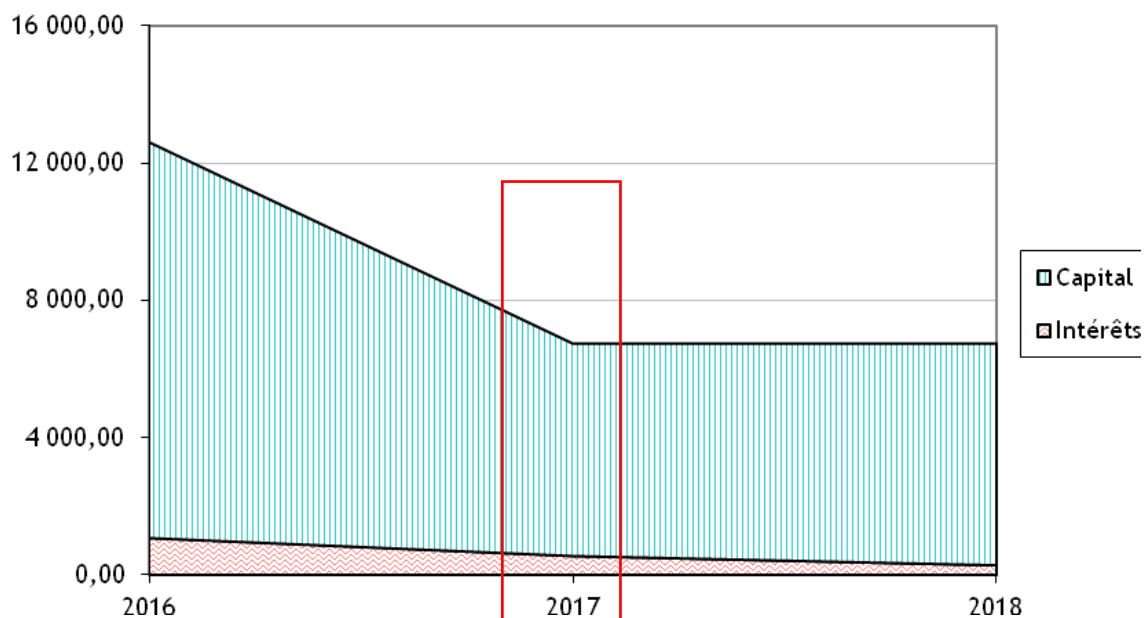
Opération  
Abreuvoirs

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Abreuvoirs (Solde 2015)	18 480,00	18 480,00	0,00
Abreuvoirs 2016	8 000,00	0,00	8 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>26 480,00</b>	<b>18 480,00</b>	<b>8 000,00</b>

Etat de la dette

Année	Dette en capital au 1er janvier de l'exercice	Échéances à payer au cours de l'exercice	Dont	
			Intérêts	Capital
2016	24 175,35	12 607,40	1 077,93	11 529,47
2017	12 645,88	6 741,35	553,89	6 187,46
2018	6 458,42	6 741,30	282,88	6 458,42
		<b>26 090,05</b>	<b>1 914,70</b>	<b>24 175,35</b>

## Etat de la dette de 2016 à 2018



Programme 2017

> Poursuite des travaux **2016 non réalisés**

FONCTIONNEMENT	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Débroussaillage réalisé par le chantier d'insertion 3C « Vert Avenir » ..... 8 510 €	
	↳ (Ruisseau de la Bonde + Amont ruisseau Ambriers)	
	- Frais notariés pour achat zones humides ..... 1 200 €	
INVESTISSEMENT	↳ <u>Dépenses (Reste à réaliser 2016)</u>	
	- Reprise Etude sur les ouvrages ..... 39 000 €	
	- Etude bilan du CRE ..... 1 000 €	
	- Abreuvoirs ..... 8 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Subventions pour Etude Bilan CRE ..... 22 000 €	

> Programmation des travaux **2017**

FONCTIONNEMENT	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Subvention à la FDGDON (2 175 € en 2016) ..... 2 103 €	
	- Frais de fonctionnement (Postes Techniciens + Secrétaire) ..... 65 000 €	
	- Salaires et charges des Techniciens + Secrétaire ..... 205 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Aide AELB ..... 133 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Salaires et Charges) ..... 88 000 €	
	- Participation des autres syndicats (Frais fonctionnement) ..... 29 000 €	
	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 3 000 €	
	- Frais enquête publique CTMA + honoraires Commissaire Enquêteur ..... 10 000 €	

INVESTISSEMENT	TRAVAUX	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Travaux divers ..... 5 000 €	
	- Participation Etude gouvernance GEMAPI ..... 3 200 €	
	DIVERS	
	↳ <u>Dépenses</u>	
	- Divers achat investissement ..... 3 000 €	
	↳ <u>Recettes</u>	
	- Participation des autres Syndicats ..... 2 200 €	

TRAVAUX CTMA 2017

↳ <u>Dépenses (Fonctionnement)</u>	
- Plantes envahissantes (Elodée, Jussie, Renouée du Japon) ..... 9 800 €	
- Communication ..... 500 €	
- Entretien par Vert Avenir (Pont d'Orval + La Bonde) ..... 8 500 €	
- Embâcles (Ambriers + cours principal) ..... 4 000 €	
- Suivi indicateurs ..... 8 500 €	
- Plantations (Ambriers = 300m) ..... 2 000 €	
- Restauration zone humide à ASSE ..... 4 800 €	
	<b>38 100 €</b>
↳ <u>Recettes</u>	
- Subventions ..... 24 500 €	
↳ <u>Dépenses (Investissement)</u>	
- Renaturation (Ruisseau de l'Ambriers)	
↳ Recharge en granulats sur 1664 ml ..... 24 000 €	

↳ Busage à enlever sur 80 ml .....	3 800 €
<b>- Continuité</b>	
↳ Château-Gaillard à STE SUZANNE-ET-CHAMMES .....	16 500 €
↳ Rochebrault à THORIGNE/ST PIERRE SUR ERVE .....	72 600 €
↳ Hardray à ST PIERRE SUR ERVE .....	48 000 €
↳ La Logette à Ste SUZANNE ET CHAMMES .....	12 300 €
↳ Sur l'Ambriers (3 sites) .....	2 520 €
↳ Sur l'Ambriers (2 arches en remplacement de buse) .....	960 €
↳ Sur l'Ambriers (2 ponts-cadre en remplacement de buse) .....	14 400 €
<b>- Abreuvoirs / Passerelle</b>	
↳ Sur l'Erve à VIMARCE (x 15) .....	16 500 €
↳ Passerelle à ST GEORGES SUR ERVE .....	6 000 €
↳ Sur l'Ambriers (x 10) .....	10 800 €
	<b>228 300 €</b>
<b>↳ Recettes</b>	
- Subventions .....	182 000 €

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-joint) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,
- Donne un avis favorable au rapport de présentation.

**CONTRIBUTION DES COMMUNES ADHERENTES POUR 2017**

Les membres du bureau proposent de ne pas augmenter les contributions en 2017.

Mme la Présidente rappelle la délibération du Comité Syndical du 20 février 1985 déterminant la mode de répartition des charges entre chaque commune adhérente au Syndicat, et décidant que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes.

Mme la Présidente soumet aux membres du Comité le relevé détaillé des contributions à demander aux communes adhérentes dans les dépenses du Syndicat pour l'année 2016.

**Le Comité syndical, après délibération :**

- Décide d'appliquer en 2016 le même critère de répartition que celui qui avait été déterminé par délibération en date du 20 février 1985.
- Décide que la contribution au budget du Syndicat fera l'objet de participations directes des communes adhérentes selon le critère défini ci-dessus (cf. tableau annexé à la présente délibération), la participation des communes étant à inscrire au budget de chaque commune.

<u>Communes</u>	<u>Taux en %</u>	<u>Montant 2016</u>	<u>Montant 2017</u>
Assé Le Bérenger	2,57	2 312,55	2 312,55
Val de Maine	11,82	10 635,94	10 635,94
Chémeré le Roi	4,95	4 454,14	4 454,14
Evron	2,95	2 654,49	2 654,49
St Georges sur Erve	4,25	3 824,26	3 824,26
Blandouet-St Jean	11,20	10 078,05	10 078,05
St Léger en Charnie	1,05	944,82	944,82
St Pierre sur Erve	1,75	1 574,70	1 574,70
Ste Suzanne-et-Chammes	21,82	19 634,20	19 634,20
Saulges	7,30	6 568,73	6 568,73
Thorigné en Charnie	2,97	2 672,48	2 672,48
Torcé Viviers en Charnie	10,85	9 763,11	9 763,11
Vaiges	1,25	1 124,78	1 124,78
Vimarcé	3,23	2 906,44	2 906,44
Voutré	12,04	10 833,90	10 833,90
	<b>Total =</b>	<b>89 982,59</b>	<b>89 982,59</b>

## SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Madame la Présidente informe les délégués que la FDGDON sollicite comme tous les ans, une subvention auprès des Syndicats de Bassins.

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de **2 103 € (2 175 € en 2016)**. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de **2 103 €** à la FDGDON pour l'année 2017.

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE CTMA DE L'ERVE

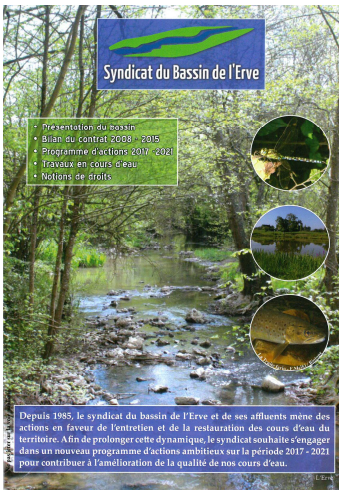
L'enquête publique sur le CTMA de l'Erve va avoir lieu du 21 février au 25 mars 2017. Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues dans les communes de STE SUZANNE-ET-CHAMMES (Siège de l'enquête) et de ST PIERRE SUR ERVE.

Ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques permettra de mettre en place un programme d'actions pour 2017 à 2021.

Cette enquête publique porte sur 2 volets :

- Volet 1 : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
- Volet 2 : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC

Une plaquette d'information a été distribuée aux mairies, aux partenaires, aux associations et aux riverains : on y retrouve une présentation du bassin, un bilan du contrat 2008-2015, le programme d'actions 2017-2021, les travaux en cours d'eau et quelques notions de droits.



Les dossiers relatifs à l'enquête publique sont téléchargeables sur le site du Syndicat de bassin de l'Erve mais aussi sur le site de la Préfecture de la Mayenne.

Les communes du Syndicat vont devoir délibérer sur ces projets durant la période d'enquête c'est-à-dire du 21 février au 25 mars 2017 et au plus tard dans les 15 jours après la fin de l'enquête c'est à dire jusqu'au 7 avril 2017. Un modèle de délibération sera transmis aux communes par le SB Erve. Le technicien rivière reste à l'écoute des communes pour toutes questions sur ce programme de travaux.

## ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU CTMA DE L'ERVE (2017-2021)

Madame La Présidente expose le rapport suivant :

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle d'opération de restauration et entretien découlant de l'étude réalisée par AQUASCOP,

Considérant l'intérêt d'une programmation pluriannuelle de travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval découlant de l'étude réalisée par CARICAIE BIEF,

Considérant que l'outil Contrat Territorial Milieux Aquatiques proposé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne permet un engagement financier de l'ensemble des partenaires,

**Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'approuver dans sa globalité le programme de restauration et d'entretien du dossier d'intérêt général et d'autorisation unique au titre de la loi sur l'eau dans le cadre des travaux prévus au Contrat Territorial Milieux Aquatiques 2017-2021 du Bassin de l'Erve, sous réserve de bénéficier de subvention globale de l'ordre de 80%, :
  - ↳ **Volet 1** : Travaux de restauration des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Erve, hors ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du Pont d'Orval : Montant des travaux évalué à 819 483 € TTC
  - ↳ **Volet 2** : Travaux sur les ouvrages hydrauliques du cours principal de l'Erve et du pont d'Orval dans le cadre de restauration de la continuité : Montant des travaux estimé à 669 770 € TTC
- De répartir la charge financière et technique de ce projet sur les cinq années à venir à compter de l'exercice 2017 ;
- De solliciter une participation financière au taux le plus élevé auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Départemental de la Mayenne et du Conseil Régional des Pays de La Loire;
- D'approuver le lancement de l'enquête publique dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Intérêt Général en l'autorisation, en application des articles L-214-1 à L -214-6 du Code de l'Environnement.
- D'autoriser Madame La Présidente à signer tout document nécessaire à ce dossier ainsi que tous les documents administratifs relatifs à la procédure d'enquête publique;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial Milieux Aquatiques ainsi que toutes pièces y afférentes.

**ETUDE DE GOUVERNANCE, EN PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE L'ERVE, DE LA VAIGE, DE LA TAUDE ET D'UNE PARTIE DU BARAIZE**

Xavier SEIGNEURET rappelle que depuis 2016, des rencontres sont organisées avec les communautés de communes pour évoquer cette nouvelle compétence GEMAPI.

Les principaux EPCI FP concernées (Communauté de Communes des Coëvrons, Communauté de Communes de Meslay Grez, Communauté de Communes de Sablé sur Sarthe) souhaitent transférer cette compétence aux Syndicats de bassins.

La DDT 72 a proposé la fusion des 4 syndicats de bassin : Erve, Vaige, Taude et Erve+Treulon. Cette fusion a été approuvée par les 4 comités syndicaux.

La consultation pour cette étude a été lancée fin décembre 2016. 4 offres ont été reçues.

C'est le Syndicat du Bassin de la Vaige qui va porter cette étude. Le coût pour le Syndicat de l'Erve sera d'environ 3 800 €.

Cette étude comporte 2 options :

- 1- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 2- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Les deux options seront prises en charge financièrement par les EPCI FP concernés, une délégation de maîtrise d'ouvrage sera alors signée avec le SB Vaige.

Le rendu de cette étude est attendu pour fin septembre 2017.

Pour rappel, les élus actuels souhaitent qu'il soit créé des commissions correspondantes aux sous-bassins historiques (Erve, Vaige, Taude, Erve+Treulon).

Le syndicat mixte qui découlera de la fusion des Syndicats de bassins actuels sera constitué *a minima* d'une quarantaine de communes.

## Délibération

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la VAIGE lance cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE.

### **Etude de structuration opérationnelle**



**Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)**



**Mise en place opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Vaige.  
Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.  
Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

<b>Bassin versant</b>	<b>Surface BV</b>	<b>Pourcentage</b>
Vaige	25 100 ha	31,30 %
Erve	23 700 ha	29,55 %
Erve et Treulon	18 200 ha	22,69 %
Taude + Baraize	13 200 ha	16,46 %
<b>TOTAL</b>	<b>80 200 ha</b>	

Deux options ont été ajoutées à cette étude :

- 3- Diagnostic initial sur le bassin versant de la Voutonne (situé sur la Communauté de communes de Sablé)
- 4- Etude gouvernance sur les bassins de l'Orthe, de la Vaudelle et du Merdereau (situés sur la Communauté de communes des Coëvrons)

Ces deux communautés de communes vont déléguer leur maîtrise d'ouvrage au Syndicat du Bassin de la Vaige pour la réalisation de cette étude et rembourseront au Syndicat la part restante à charge après subvention. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera à signer entre les différentes parties.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :**

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de l'ERVE, de la VAIGE, de la TAUDE et d'une partie du BARAIZE. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Vaige en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- accepte la participation financière du Syndicat du Bassin de l'Erve sur le restant à charge après subvention, de la partie Etude GEMAPI (hors options) à hauteur de 29,55 % ;
- autorise Madame La Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

## **FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE DES FONCTIONNAIRES DE LA COLLECTIVITE**

Le comité syndical,

Vu l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Considérant l'avis favorable émis par le comité technique du 09/12/2016,

Considérant qu'il appartient au conseil syndical de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la collectivité,

décide à l'unanimité :

### **Article 1** : Fixation des taux de promotion

Les taux de promotion, pour chaque grade concerné, sont fixés selon le tableau ci-dessous

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Ratio (1)
<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	100 %
<b>Agent de maîtrise</b>	Agent de maîtrise principal	100%

### **Article 2** : Evolution des taux

Les taux ci-dessus pourront être modifiés, en tant que de besoin, par nouvelle délibération.

### **Article 3** : Exécution

La Présidente est chargée de l'exécution de la présente délibération.

(1) : 0 à 100.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **> Ecourrués**

Xavier SEIGNEURET rappelle qu'au vue des conditions météorologiques actuelles, il avait été décidé en réunion de bureau de ne pas procéder à la mise en écourrués de l'Erve mais avec les précipitations du week-end du 4-5 février dernier, l'abaissement des ouvrages s'est avéré nécessaire. Les barrages seront laissés à plat jusqu'à début mars.

Le secrétaire de séance  
Antoine JOSSET



La Présidente,  
Solange SCHLEGEL

